SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Vos contacts au Se-UNSA :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** /
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61**
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64**

Flash-infos du 27 juin 2012

Merci de d'afficher ou de transférer aux collègues

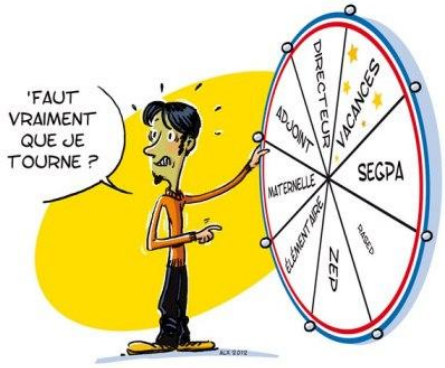

1/ CAPD du jour

- Mouvement 2nde phase : groupe de travail
- Ineat-Exeat
- Congés de formation
- Accès à la Hors-Classe
- Liste d'aptitude PE

Questions diverses du SE-Unsa

- Postes obtenus à la seconde phase à TD
- Révisions d'affectation
- Fiche 2nde phase
- Animations pédagogiques pour les collègues nommés « loin de chez eux »
- Harmonisation académique des règles du mouvement
- Rapports d'inspection et note
- Evaluations nationales : remontées des résultats et versement de l'indemnité
- Enseignement des langues vivantes
- Journées de pré-rentrée
- EVS

2/ Une semaine – une question : la fonction hiérarchique du directeur ?

1/ CAPD du jour

- Mouvement 2nde phase : groupe de travail

Les résultats du groupe de travail sont validés : se reporter au précédent flash infos http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article615

- Ineat-Exeat

Tous les exeat hors académie sont acceptés (pour les stagiaires, il faut attendre la validation). Le principe reste les échanges. Dans l'académie, cela reste très difficile de trouver un équilibre, car en règle générale c'est un mouvement vers la Marne qui est demandé. Le SE-UNSA rappelle le faible taux de réussite aux permuts pour rapprochement de conjoint : 29% et demande à l'IA de faire son possible pour satisfaire les collègues. Nous ne souhaitons pas voir se faire de différence entre les « types » de conjoint (IEN …), le barème étant un élément de justice dans la prise de décision.

- Congés de formation

Le contingent départemental dédié au congé de formation a été réduit de façon drastique. Au lieu des 104 mois habituels, la Marne n'a plus que 73 mois de congé à accorder à ses enseignants du 1er degré. Par conséquent, seuls 9 enseignants pourront bénéficier de ce dispositif.
Et c'est ainsi que le Ministère veut améliorer les possibilités de formation des enseignants ! Pour le SE-UNSA, les congés de formation participent à la formation continue ou la reconversion trop rare. Les collègues tiennent à ce droit qui peut aussi leur apporter une bouffée d'oxygène dans la carrière. Nous ne pouvons que dénoncer cette « quasi disparition » !

- Accès à la Hors-Classe :

39 places possibles. Lire la déclaration du SE-UNSA sur la hors-classe sur notre site.
Le taux de 2% est le plus bas de la Fonction Publique et le plus bas chez les enseignants. Le SE-UNSA le dénonce et demande à étudier la possibilité d'octroyer le point zep aux collègues qui ont fait une partie (à définir) de leur carrière en ZEP. Nous contacter pour connaître votre promotion (ou non)

- Liste d'aptitude PE

7 candidatures et 7 admis. (Sur le concours 2 candidats et 1 admis) Le Se-UNSA a demandé qu'une info soit donnée aux collègues sur l'indemnité différentielle. L'administration confirme la complexité de ce dispositif qui se calque en miroir sur la carrière fictive supposée des instits et qui fait que selon les années, l'indemnité est versée ou non.

Questions diverses du SE-Unsa

- Postes obtenus à la seconde phase à TD : Pour le SE-UNSA, des postes non demandés précisément ne peuvent être attribués à TD. L'administration précise que les points sont conservés pour les BD-ASH et que les collègues augmentent leurs points supplémentaires. Nous pensons qu'il faudra en rediscuter l'an prochain au groupe de travail.
- Révisions d'affectation : Le SE-UNSA demande à la DASEN d'être bienveillante lors de l'étude des demandes de révision d'affectation. L'administration répond qu'il faut un élément nouveau pour que cela soit pris en compte à la 3ème phase de toute façon.
  Sur les aménagements de service, il est rappelé qu'ils ne peuvent se mettent en place que sur demande expresse des 2 collègues en question ET des IEN concernés, et qu'ils ne doivent être accordés qu'à la marge. Le SE-UNSA en est d'accord : les règles du mouvement doivent être respectées (justice et transparence)
- Fiche 2nde phase : Le Se-UNSA pense qu'il va falloir retravailler cette fiche. En effet classer toutes les natures de postes n'est pas forcément dans l'interêt des collègues, comme il est écrit. Certains collègues respectueux de ce « conseil » obtiennent de l'ASH « sans le vouloir vraiment ». Le SE-UNSA conseille aux collègues de toujours se rapprocher de ses militants pour des conseils avisés syndicaux
- Animations pédagogiques pour les collègues nommés « loin de chez eux » : Le Se-UNSA demande la possibilité pour les collègues nommés en zone difficile à pourvoir, de participer à des animations pédagogiques sur Reims ou Chalons. L'administration répond que cette organisation n'est pas possible.
- Harmonisation académique des règles du mouvement : Le SE-UNSA fait savoir à la DASEN qu'il souhaite la mise en place d'un groupe de travail avec les organisations syndicales représentant les personnels.
- Rapports d'inspection et note : Le SE-UNSA rappelle que la note doit être arrêtée au 31 août pour compter dans le barème de l'avancement. Certains collègues n'ont toujours pas reçu le rapport de leur inspection ayant eu lieu il y a plusieurs mois. Sur Reims Sud, aucune inspection n'a eu lieu cette année. La Dasen le confirme.
- Evaluations nationales : remontées des résultats et versement de l'indemnité : pour le SE-UNSA, le versement de l'indemnité ne doit pas être conditionnée à la remontée ou non des résultats aux IEN. La DASEN indique qu'il n'y aura pas de problème.
- Enseignement des langues vivantes : La circulaire reçue dans les écoles ne le prévoyant pas explicitement, le SE-UNSA demande à ce que les échanges de service soient possibles dans l'organisation de cet enseignement.
  Monsieur Adnot, confirme que OUI.
- Journées de pré-rentrée : Le SE-UNSA demande que les 2 jours de pré-rentrée soient possibles sur le vendredi et le lundi avant la rentrée, si les équipes le demandent. La réponse est NON (projets de circonscriptions)

EVS :
Pour le SE-UNSA et l'UNSA, tout doit être mis en œuvre pour le réemploi des EVS et pour éviter les périodes de ruptures entre les contrats. Les lettres au préfet et à la DASEN sont ici http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article616

Madame Girardin, la Secrétaire générale indique qu'elle a déjà alerté le lycée Clémenceau, la Directe (Direction du travail) et le rectorat pour que ces contrats soient reconduits si possible et sans interruption. Les vacances étant peu propices à la continuité du service.

Dernière minute : c'est gagné ! > http://www.se-unsa.org/spip.php?article4721
Bonne nouvelle arrivée au moment de l'écriture de ces lignes !

DUER des directeurs d'école
> http://www.se-unsa.org/spip.php?article4581

2/ 4ème Question Direction d'école, je clique !
(directeurs et adjoints sont invités à répondre, sans distinction !)
La fonction hiérarchique du directeur

Nos syndiqués sont systématiquement prévenus : vous qui nous faites confiance, n'hésitez pas à adhérer !
Nous proposons l'adhésion anticipée dès maintenant et pour toute l'année prochaine au tarif de cette année (1er prélèvement en octobre 2012) …pourquoi s'en priver ! On adhère souvent à l'UNSA pour le service et on y reste pour les valeurs ! Le bulletin est téléchargeable sur ce lien http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».